



**Pour une politique active de développement  
de l'énergie citoyenne et participative**

**Proposition 4  
Développer les circuits courts de l'énergie verte**

Faciliter les circuits courts de l'énergie par le maintien de la traçabilité de l'électricité verte et les actions d'autoconsommation collective d'énergie verte.

## CONTEXTE

L'avenir est à la transition énergétique locale.

L'avenir est aux circuits courts, dans l'énergie comme dans les déchets, l'agriculture, les services et l'industrie.

L'avenir est à la consommation responsable et verte.

L'avenir est à la transparence de l'information.

Concrètement, les circuits courts dans le domaine des énergies renouvelable sont mis en œuvre de différentes façons via :

- la fourniture d'électricité verte et coopérative auprès de clients particuliers et professionnels :
- l'autoconsommation, au niveau individuel et collectif (sur un bâtiment collectif, dans un quartier, au sein d'une coopérative de production et consommation d'énergie verte) ;
- la possibilité de vendre l'électricité renouvelable subventionnée à des opérateurs autres qu'EDF et les entreprises locales de distribution, afin de recréer un lien direct entre producteur et consommateur.

## PROPOSITIONS

- **Ouverture des dispositifs de soutien** : permettre à tous les producteurs le libre choix du fournisseur auquel vendre sa production, en tarif d'achat et complément de rémunération, et faciliter le changement d'opérateur agrégateur, afin que cette mission de service public ne soit pas monopolisée par des opérateurs historiques. Ce développement du marché de l'agrégation devrait permettre de réduire la contribution au service public de l'électricité.
- **Autoconsommation** : poursuivre la démarche de développement de l'autoconsommation, en élargissant son périmètre à une échelle plus grande que le départ basse tension, afin de favoriser la création de coopératives produisant et consommant leur propre électricité.
- **Traçabilité** : garantir que toute l'énergie soit traçable volontairement de la part du producteur, par la valorisation cette valeur verte au travers des garanties d'origine, installation par installation, sans passer par des procédures lourdes comme les mises aux enchères.
- **Offres vertes** : encadrer la définition des offres vertes pour garantir aux consommateurs une information fiable, sur la base de critères garantissant un réelle traçabilité de l'électricité et les principes pour plus d'additionnalité environnementale. Avec un vrai travail de définition des offres vertes, il sera possible de stimuler auprès des collectivités, de l'Etat, des entreprises et des particuliers la demande en énergie verte, pour réduire le coût de ces énergies pour les finances publiques.

## MOTIVATIONS

Ces dispositions permettraient de recréer du lien entre la production et la consommation d'énergie, et ainsi de sensibiliser les consommateurs, souvent présumés passifs, aux enjeux de l'énergie et de la transition énergétique. Par ailleurs, elles permettraient de développer, en jouant sur l'offre, l'intermédiation et la demande, des marchés dont l'efficience viendrait réduire les coûts pesant sur les finances publiques, et in fine, sur les contribuables.